

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1163

19 avril 2016

SOMMAIRE

Advent Dahlia Guarantor S.à r.l.	55786	Globant S.A.	55818
Alpha Assurances	55791	Kordielfob Global SubInvestments Luxem- bourg S.à r.l.	55810
Alpha-Home S.à.r.l.	55792	KPS Holding S.A.	55821
Angkor S.à r.l.	55788	Marulan S.à r.l.	55778
Arya S.A.	55813	mengAgence S.A.	55785
Btc Dos S.à r.l.	55824	Sazele S.A.	55792
Canberra II	55814	Secapital S.à.r.l.	55793
Cavendish Square Investments S.à r.l.	55816	Secapital S.à.r.l.	55793
CBBA S.à r.l.	55807	Sincro Sicav II	55781
Citruz Intermediary S.à r.l.	55801	SMYCO S.A.	55783
Citruz Midco S.à r.l.	55799	Soelan S.A.	55783
Citruz Prop1 S.à r.l.	55803	SONAREAL Holding	55783
Citruz Prop2 S.à r.l.	55805	Target Cars S.A.	55795
Concept Edelwyss	55780	WBP3 S.A.	55784
DF Real Estate S.A.	55814	YAO Investments S.à r.l.	55784
Duosales S.à r.l.	55813		
Eastspring Investments	55814		

Marulan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 225.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 200.722.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commercial Registry under number B 168.784,

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual partner of Marulan S.à r.l., "the Company", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 12th of October 2015, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3330 of 12 December 2015 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on the 24th of November 2015, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- the Company's capital is set at TWO HUNDRED THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (200,000.-GBP) divided into two hundred thousand (200,000) share quotas of ONE GREAT BRITAIN POUNDS (1.00.-GBP) each;

- the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the subscribed capital by TWENTY-FIVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (25,000.- GBP) to bring it from its present amount of TWO HUNDRED THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (200,000.- GBP) to TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (225,000.-GBP) by the issuance of 25,000 (twenty-five thousand) additional shares with a par value of ONE GREAT BRITAIN POUNDS (1.00.- GBP) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

It is resolved to state and accept the subscription of all the 25,000 (twenty-five thousand) new shares by the sole partner, Resolution IV Holdings S.à r.l. and to accept the full payment of all the new shares by conversion of part of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à r.l. against the company, i.e TWENTY-FIVE THOUSAND Great Britain Pounds (25,000 - GBP).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per 30 November 2015 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated 24th of December 2015.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

It is resolved to amend accordingly article 6 of the articles of association, to read as follows:

"The capital is set at TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND GREAT BRITAIN POUNDS (225,000.- GBP) divided into TWO HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND (225,000) share quotas of ONE GREAT BRITAIN POUND (1.00.-GBP) each." There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social à 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.784,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de Marulan S.à r.l., «la Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 octobre 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3330 du 12 décembre 2015 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- Que le capital de la Société est fixé à DEUX CENT MILLE LIVRES STERLING (200.000.- GBP) représenté par deux cent mille (200,000) parts sociales de UNE LIVRE STERLING (1.00- GBP) chacune;

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence d'un montant de VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (25.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT MILLE LIVRES STERLING (200.000.- GBP) à DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (225.000.- GBP) par l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de UNE LIVRE STERLING (1.00.- GBP) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription des 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales nouvelles par l'associé unique, Resolution IV Holdings S.à r.l. et d'accepter la libération intégrale de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution IV Holdings S.à r.l. détient envers la Société c'est-à-dire VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (25.000.- GBP).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 30 novembre 2015 ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 24 décembre 2015.

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

Seconde résolution

Par conséquent, Il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts afin de le lire comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE LIVRES STERLING (225.000.- GBP) représenté par deux cent vingt-cinq mille (225.000) parts sociales de UNE LIVRE STERLING (1.00 GBP.-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/67. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058888/101.

(160019056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Concept Edelwyss, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8189 Kopstal, 34, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 203.530.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) JS Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 68, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163751, ici dûment représentée par son associé-gérant unique Monsieur Joe Schmit, indépendant, né le 30 juin 1981 à Luxembourg.

2) Concept & Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-5485 Wormeldange, 9, Berreggaass, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188317, ici dûment représentée par Monsieur Mathias Krack, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Concept Edelwyss».

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Kopstal.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

- 1) Concept & Partners S.à r.l.: (70 soixante-dix) parts sociales
 - 2) JS Capital S.à r.l.: 30 (trente) parts sociales
- TOTAL: 100 (cent) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme BIGARD, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 16 février 1985, demeurant à L-1725 Luxembourg, 26B, rue Henri VII.

2. La société est engagée par la signature de son gérant technique.
3. Le siège social de la société se trouve à 34 rue de Saeul, L-8189 Kopstal.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Signé: Joe Schmit, Mathias Krack, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2015/110. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016060885/78.

(160022197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Sincro Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.738.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

the extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of SINCRO SICAV II (the "Fund"), a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable), governed by Part II of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary then residing in Mersch, on August 16, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1675 on September 6, 2006.

The Meeting was opened at 2.00 pm under the chairmanship of Mr. Philippe Zamperini, employee, professionally residing in Luxembourg in the chair (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Clarisse Lagarde, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Contribution in kind of all the assets and liabilities of the Fund into the sub-fund SINCRO SICAV - GLOBAL FLEX BOND, an undertaking for collective investment organized under the provisions of the Part I of the Luxembourg law on 17th December 2010 on undertakings for collective investment (the "Contribution in Kind");

2. Appointment of Deloitte Audit S.à r.l. in view to provide a report on the exchange ratio in relation to the Contribution in Kind, as may be requested by the Luxembourg law;

3. Dissolution of the Fund pursuant to the Contribution in Kind;

4. Costs incurred by the Contribution in Kind to be borne by the initiator of the Fund, AJ Capital Management S.A.;

5. Determination of 12th January 2016 as the effective date of the Contribution in Kind (the “Effective Date”).

II. All the shares being registered shares, a convening notice reproducing the agenda of the present meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on December 1, 2015.

III. That the names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

IV. That the Meeting can only be validly held if more than fifty percent (50%) of the share capital is present or represented. The resolution on each item of the agenda shall be decided by a resolution adopted by at least two-third of the votes validly cast at this Meeting.

V. That, pursuant to the attendance list of the Fund, out of 7,321.2588 shares outstanding, 4,295.788 shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI. That, consequently, the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda

After deliberation the Meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting resolves to approve the contribution in kind of all the assets and liabilities of the Fund into the sub-fund SINCRO SICAV - GLOBAL FLEX BOND, an undertaking for collective investment organized under the provisions of the Part I of the Luxembourg law on 17th December 2010 on undertakings for collective investment (the “Contribution in Kind”).

Second resolution

The Meeting resolves to approve the appointment of Deloitte Audit S.à r.l. in view to provide a report on the exchange ratio in relation to the Contribution in Kind, as may be requested by the Luxembourg law.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge that, pursuant to the Contribution in Kind, the Fund will be liquidated on January 12, 2016 and an application will be filed with the CSSF for the removal of the Fund from the CSSF list of authorized UCITS/UCI.

All the books and records of the Company will be kept during a period of five years at the former registered office of the Company at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the costs incurred by the Contribution in Kind to be borne by the initiator of the Fund, AJ Capital Management S.A.

Fifth resolution

In accordance with Article 66(4) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, the Meeting resolves to determine January 12, 2016 as the Effective Date of the Contribution in Kind.

There being no further business on the agenda, the Meeting closes at 2.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request on the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: P. ZAMPERINI, A. BRAQUET, C. LAGARDE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1512. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061844/79.

(160022457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

SMYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 156.982.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061848/10.

(160022508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Soelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 156.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061850/10.

(160022511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

SONAREAL Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 95.979.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsechzehn, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Lic. jur. Christoph LANGENAUER, Rechtsanwalt, geboren am 31.

März 1951 in Rehetobel (CH), wohnhaft in CH-9042 Speicher, Hinterwies, 42,

„der Komparent“

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgeannt, erklärt und bittet, den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Aktiengesellschaft Sonareal Holding (die „Gesellschaft“), R.C.S. Luxemburg B 95.979 mit Gesellschaftssitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, am 16. September 2003 gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Maître Paul Decker, damals Notar mit Amtssitz zu Luxemburg-Eich, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nr. 1099 vom 22. Oktober 2003.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft siebzigtausend Euro (70.000,- €) festgesetzt und ist eingeteilt in siebenhundert (700) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100,- €), vollständig eingezahlt.

3. Dass der Komparent Besitzer sämtlicher Aktien der Gesellschaft, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen mit Wirkung am 31. Dezember 2015.

5. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass der alleinige Gesellschafter sämtliche Aktiva übernimmt und dass er als Liquidator der Gesellschaft sämtliche Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass der Komparent den Verwaltungsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im früheren Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 janvier 2016. Relation GAC/2016/670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016061853/41.

(160022929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

WBP3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061902/10.

(160022534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.608.

Im Jahre zweitausend und sechzehn, den sechsten Januar um 10.30 Uhr,
vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Marc Loesch, mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, zur Zeit verhindert, wobei letzterer Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt,

ist erschienen,

die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 173.711.148,60 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 128.975,

in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der Alleinige Gesellschafter) der YAO Investments Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 14, Boulevard F.D. Roosevelt in L-2450 Luxembourg, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 100.000 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 120.608 (die Gesellschaft), gegründet am 19. Oktober 2006 durch Urkunde erstellt durch Notar Camille MINES, mit Amtssitz in Capellen (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 4. Dezember 2006 unter der Nummer 2260. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde vom 15. Dezember 2015, aufgenommen durch Notar Marc Loesch, mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), welche noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde,

vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, Notarschreiber, berufsansässig in 13, avenue François Clément, 5612 Mondorfles-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 5. Januar 2016.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den unterzeichnenden Notar und den Vertreter der Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Alleinige Gesellschafter hält 1.000 (eintausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro), sodass diese die gesamten gleichwertigen Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft hält.

I. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Herabsetzung des Nominalwertes pro Anteil von EUR 100 (einhundert Euro) auf EUR 0,01 (ein Eurocent) bei gleichzeitiger Erhöhung der ausgegebenen Anteile von 1.000 (eintausend) auf 10.000.000 (zehn Millionen).

2. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft in folgenden Wortlaut: "Artikel 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR100.000 (einhunderttausend Euro), eingeteilt in 10.000.000 (zehn Millionen) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR0,01 (ein Cent) pro Anteil."

II. Sodann trifft der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt den Nominalwert pro Anteil von EUR 100 (einhundert Euro) auf EUR 0,01 (ein Eurocent) herabzusetzen und gleichzeitig die Anzahl der ausgegebenen Anteile von 1.000 (eintausend) auf 10.000.000 (zehn Millionen) zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt daraufhin, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne des vorangehenden Beschlusses abzuändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR100.000 (einhunderttausend Euro), eingeteilt in 10.000.000 (zehn Millionen) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR0,01 (ein Cent) pro Anteil."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 1.200,00 (eintausendzweihundert Euro).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat der Bevollmächtigte der Erschienenen zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 janvier 2016. GAC/2016/305. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061908/63.

(160022553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

mengAgence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.309.

L'an deux mille quinze,

le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Yves SIBENALER, employé privé, demeurant au 12, Rue des Grottes, L-1644 Luxembourg,

ici représenté par:

Monsieur Brendan Desmond KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution sous seing privé lui donnée à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de la société «mengAgence S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 35, Rue J.F. Kennedy, L-7327 Steinsel, constituée suivant acte notarié dressé en date du 1^{er} juin 2011, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 août 2011, sous le numéro 1883 et page 90350.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et numéro 161 309.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter, en sa susdite capacité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Commune de Steinsel, vers la Ville de Luxembourg et de fixer l'adresse du nouveau siège social au 29, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège social statutaire et administratif de la Société, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, lequel auront désormais le nouveau libellé suivant:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE de modifier l'objet social actuel de la Société par l'ajout de la prestation suivante:
«la vente d'équipements pour bâtiments».

Afin de refléter ledit rajout à l'objets social existant de la Société, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouveau libellé qui suit:

Art. 4. «La société a pour objet la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que la vente d'équipements pour bâtiments.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'accepter la démission de Messieurs Kevin CHAVES et Wei ZHANG de leur mandat d'administrateurs actuels de la Société et DECIDE de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat en tant qu'administrateurs de la Société, jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Actionnaire DECIDE de nommer aux fonctions de trois (3) nouveaux administrateurs de la Société, les personnes suivantes:

(i) Monsieur Christophe Wantz, employé privé, né à Luxembourg, le 07 septembre 1976, demeurant à 59, Fritz-von-Wille Strasse, D-54296 Trèves (Allemagne);

(ii) Monsieur Patrick Schaefer, employé privé, né à Luxembourg, le 25 octobre 1979, demeurant à 3A, rue Wangert, L-6961 Senningen; et

(iii) Monsieur Jacques Piroux, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 11 septembre 1969, demeurant à 22, rue du Village L-7473 Schoenfels.

L'Actionnaire DECIDE que le mandat des trois (3) administrateurs présentement nommés se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de la Société à tenir en juin 2021.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30466. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016061924/70.

(160023932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Advent Dahlia Guarantor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 188.603.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

“Advent Dahlia (Cayman) Limited”, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, South Church Street, KY-KYL-1104 George

Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-214043,

here represented by Mrs Valérie-Anne BASTIAN, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Boston on 10 January 2016.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Dahlia Guarantor S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, Rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B188.603, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 3 July 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 20 September 2014, number 2550, page 122371. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 July 2014, published in the Memorial C dated 13 October 2014, number 2898, page 139072.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Advent Dahlia (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Cayman ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, South Church Street, KYKYL-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-214043,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Boston en date du 10 janvier 2016.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Dahlia Guarantor S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188.603, constituée suivant acte notarié en date du 3 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 20 septembre 2014, numéro 2550, page 122371. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2014, publié au Mémorial C le 13 octobre 2014, numéro 2898, page 139072.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges.

Troisième Résolution

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1139. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016061927/101.

(160023190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Angkor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg B 144.890.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of the month of January;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs. Charlène-Adline HERBAIN, born on July 24, 1982 in Aubervilliers (France), residing in L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange/Attert, 66, Grand-Rue, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Angkor S.à r.l.", established and having its registered office in L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 144890, (the "Company"), has been originally incorporated under the name "VAN

EYSINGA S.à r.l.”, pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on February 10, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 602 of March 19, 2009,

and that the articles of association (the “Articles”) have been amended pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 5, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2044 of September 2, 2011, containing notably the adoption by the Company of its current denomination;

- That the appearing person is the sole actual partner (the “Sole Partner”) of the Company and that she has taken, through her Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (“liquidation volontaire”).

Second resolution

The Sole Partner decides to appoint the private limited liability company “Exequitive Services S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 196987, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

Third resolution

The Sole Partner decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Sole Partner also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Partner resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder(s) of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to grant a full discharge to the manager of the Company for the performance of her mandate until the date hereof.

The Sole Partner decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the manager of the Company for the period beginning at her appointment and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the manager arising as a result of her management.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Madame Charlène-Adline HERBAIN, née le 24 juillet 1982 à Aubervilliers (France), demeurant à L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, (le “Mandataire”), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et la notaire soussignée, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que société à responsabilité limitée “Angkor S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-2410 Luxembourg, 16, rue de Reckenthal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144890, (la “Société”), a été originellement constituée sous la nom de “VAN EYSINGA S.à r.l.”, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 19 mars 2009,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044 du 2 septembre 2011, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la société à responsabilité limitée “Exequitive Services S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196987, comme liquidateur (le “Liquidateur”) de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la “Loi”).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et Opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge à la gérante de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par la gérante de la Société pour la période débutant à la date de sa nomination et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre de la gérante résultant de sa gestion.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 28 janvier 2016. Relation: DAC/2016/1492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016061939/133.

(160023699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Alpha Assurances, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 129, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 175.729.

L'an deux mille seize, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Roland HACK, agent d'assurances, né le 28 septembre 1950 à Helmsange, demeurant à L-8391 Nospelt, 3, rue de Roodt, représenté par Monsieur David GASPAS, ci-après prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui;

2. Monsieur Filipe Manuel PINTO TAVEIRA, agent d'assurances, né le 17 juin 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8373 Hobscheid, 31, rue Neuort;

3. Monsieur David GASPAS, agent d'assurances, né le 07 mars 1989 à Luxembourg, demeurant à L-4570 Niederborn, 198N, rue Pierre Gansen;

4. Monsieur Luis Carlos MOREIRA PEREIRA, agent d'assurances, né le 24 janvier 1990 à Cervaes (Portugal), demeurant à L-3443 Dudelange, 15, rue de la Chapelle;

5. Monsieur José Antonio BATISTA, agent d'assurances, né le 1^{er} janvier 1967 à Matosinhos (Portugal), demeurant à L-3215 Bettembourg, 5, rue Dr. François Baclesse,

agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de la Société ALPHA ASSURANCES, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 129, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.729 (la Société), constituée en date du 1^{er} mars 2013, suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1032 du 30 avril 2013. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital souscrit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune de la Société est dûment représentée à l'Assemblée.

II. Que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être prises sur la base de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel est connu par lui(eux) et rédigé comme suit:

1. Constat et approbation d'un transfert de parts sociales;

2. Démission de Monsieur Roland HACK en sa qualité de gérant technique de la Société et nomination de Monsieur José Antonio BATISTA en qualité de nouveau gérant technique;

3. Nomination de Monsieur Roland HACK en qualité de nouveau gérant administratif;

4. Divers.

et ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'admettre, approuver et entériner les cessions de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé et que par conséquent la répartition des parts sociales est la suivante:

1) Monsieur Roland HACK, prénommé, six parts sociales	6 parts sociales
2) Monsieur Filipe PINTO TAVEIRA, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24 parts sociales
3) Monsieur David GASPAS, prénommé, vingt parts sociales	20 parts sociales
4) Monsieur Luis MOREIRA PEREIRA, prénommé, vingt parts sociales	20 parts sociales
5) Monsieur José BATISTA, prénommé, trente parts sociales	30 parts sociales

Total: cent parts sociales 100 parts sociales

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Roland HACK, prénommé, en sa qualité de gérant technique et de nommer en son remplacement Monsieur José Antonio BATISTA, prénommé, comme nouveau gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Roland HACK, prénommé, comme nouveau gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.

Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur José Antonio BATISTA, prénommé, en sa qualité de gérant technique et Messieurs Roland HACK, Filipe Manuel PINTO TAVEIRA, David GASPAS et Luis Carlos MOREIRA PEREIRA, prénommés, en leur qualité de gérants administratifs de la société ALPHA ASSURANCES déclarent accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant de modifier ou réviser selon demande ou de corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, états et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Gaspar, F. Pinto Taveira, L. Moreira Pereira, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016061955/76.

(160023752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Alpha-Home S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 142, Zone Industrielle Schéleck.

R.C.S. Luxembourg B 193.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2016061959/12.

(160023359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Sazele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016061834/10.

(160022502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Les statuts coordonnés au 25/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016061840/12.

(160022595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 1.059.351.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND SIXTEEN, ON THE TWENTY-FIFTH DAY OF JANUARY.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of his colleague prevented Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the depositary of the present deed,

there appeared:

1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Wołowska 8, 51-116 Wrocław, Poland,

2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at The Hub, Triq Sant' Andrija, San Gwann, SGN 1612 Malta,

both duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, notary's clerk, with professional address at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 25 January 2016 pursuant to a deed drawn-up by the undersigned notary, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to reduce the Company's corporate capital from PLN 1,112,124,000 (one billion one hundred twelve million one hundred twenty-four thousand Polish zloty) to PLN 1,059,351,000 (one billion fifty-nine million three hundred fifty-one thousand Polish zloty) by:

- cancellation and reimbursement of 36,409 (thirty-six thousand four hundred nine) Class F corporate units allocated to compartment F with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by KRUK S.A., and simultaneous reduction of the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 3,640,900 (three million six hundred forty thousand nine hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 32,242,600 (thirty-two million two hundred forty-two thousand six hundred Polish zloty) back to PLN 28,601,700 (twenty-eight million six hundred one thousand seven hundred Polish zloty) and reimbursement of these amounts to KRUK S.A.;

- cancellation and reimbursement of 1 6,364 (sixteen thousand three hundred sixty-four) Class F corporate units allocated to compartment F with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by InvestCapital Malta Ltd, and simultaneous reduction of the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 1,636,400 (one million six hundred thirty-six thousand four hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 28,601,700 (twenty-eight million six hundred one thousand seven hundred Polish zloty) back to PLN 26,965,300 (twenty-six million nine hundred sixty-five thousand three hundred Polish zloty) and reimbursement of these amounts to InvestCapital Malta Ltd.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 1,059,351,000 (one billion fifty-nine million three hundred fifty-one thousand Polish zloty) divided into 279,573 (two hundred seventy-nine thousand five hundred seventy-three) Class A corporate units allocated to compartment A, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units allocated to compartment B, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units allocated to compartment C, 26,904 (twenty-six thousand nine hundred four) Class D corporate units allocated to compartment D, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units allocated to compartment E, 269,653 (two hundred sixty-nine thousand six hundred fifty-three) Class F corporate units allocated to compartment F and 246,047 (two hundred forty-six thousand forty-seven) Class G corporate units allocated to compartment G with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-CINQ JANVIER.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consœur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Wołowska 8, 51-116 Wrocław, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à The Hub, Triq Sant' Andrija, San Gwann, SGN 1612 Malte,

toutes deux ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 39, boulevard Joseph II, L-1 840 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 janvier 2016 suivant acte reçu par le notaire instrumentant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société de PLN 1.112.124.000 (un milliard cent douze millions cent vingt-quatre mille zloty polonais) à PLN 1.059.351.000 (un milliard cinquante-neuf millions trois cent cinquante et un mille zloty polonais) par:

- annulation et remboursement de 36.409 (trente-six mille quatre cent neuf) parts sociales de catégorie F affectées au compartiment F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à KRUK S.A., et réduction simultanée de la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 3.640.900 (trois millions six cent quarante mille neuf cents zloty polonais) afin de la ramener de son montant actuel de PLN 32.242.600 (trente-deux millions deux cent quarante-deux mille six cents zloty polonais) à PLN 28.601.700 (vingt-huit millions six cent un mille sept cents zloty polonais) et remboursement de ces montants à KRUK S.A;

- annulation et remboursement de 1 6.364 (seize mille trois cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie F affectées au compartiment F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à InvestCapital Malta Ltd, et réduction simultanée de la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 1.636.400 (un million six cent trente-six mille quatre cents zloty polonais) afin de la ramener de son montant actuel de PLN 28.601.700 (vingt-huit millions six cent un mille sept cents zloty polonais) à PLN 26.965.300 (vingt-six millions neuf cent soixante-cinq mille trois cents zloty polonais) et remboursement de ces montants à InvestCapital Malta Ltd.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 1.059.351.000 (un milliard cinquante-neuf millions trois cent cinquante et un mille zloty polonais) représenté par 279.573 (deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-treize) parts sociales de catégorie A affectées au compartiment A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B affectées au compartiment B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C affectées au compartiment C, 26.904 (vingt-six mille neuf cent quatre) parts sociales de catégorie D affectées au compartiment D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E affectées au compartiment E, 269.653 (deux cent soixante-neuf mille six cent cinquante-trois) parts sociales de catégorie F affectées au compartiment F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G affectées au compartiment G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016061841/138.

(160022666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Target Cars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 203.571.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OLEA CAPITAL INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.619, ici représentée par Monsieur Youcef DERGUIANI, administrateur de sociétés, demeurant à F-57290 Fameck (France), 16, rue François de Wendel, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «TARGET CARS S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- Le commissionnaire et agent d'affaire;
- Les prestations de négociant commercial et intermédiaire;
- L'achat, la vente et la location de véhicules,

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310.- (trois cent dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visio-conférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») seulement. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également

conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle de chacun des délégués à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêté les 100 actions ont été souscrites et libérées comme suit:

OLEA CAPITAL INVEST S.A., prénommée 100 actions

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE Euros (31.000.-) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.300.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Karima SAADEDINE, épouse de Monsieur Abdelkader CHERIFI, gérante de société, née à Oran (Algérie) le 8 mai 1978, demeurant à F-57000 Metz (France), 7, rue de Paris;

b) Monsieur Salvatore AMATO, agent commercial, né à Napoli (Italie) le 28 mars 1962, demeurant à L-1750 Luxembourg, 80, avenue Victor Hugo;

c) Monsieur Abdelkader CHERIFI, gérant de société, né à Oued Rhiou (Algérie) le 11 septembre 1971, demeurant à F-57000 Metz (France), 7, rue de Paris.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

"Fiduciaire CGS S.à r.l.", ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, RCS Luxembourg B 52338.

4. L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

5. La durée du mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2022.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

7. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise de Conseil d'Administration à déléguer la gestion dans son sens le plus large des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membre du Conseil d'Administration, et en l'occurrence nomme Madame Karima CHERIFI SAADEDINE, et Monsieur Salvatore AMATO, préqualifiés, Administrateurs-délégués, avec pouvoir d'engager la société chacun avec sa signature individuelle.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Youcef Derguiani, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016061869/211.

(160022471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Citruz Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.057.

In the year two thousand sixteen, on the twentieth day of January,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Citruz Intermediary S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190745, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under a private seal given on January 19, 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Citruz Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 1 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3064 of 22 October 2014 and

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190057 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended yet.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) to decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and that accordingly (iii) a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016; and

3 To amend article 25 of the articles of association of the Company.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall begin on the first day of January and end on the last day of December of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and (iii) that accordingly a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 25 of the article of association of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

Whereof, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt janvier,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Citruz Intermediary S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190745 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2016.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Citruz Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 1 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3064 du 22 octobre 2014 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190057 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale a commencé le 1 janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016;

3 Modifier l'article 25 des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et (iii) qu'en conséquence une nouvelle année sociale a commencé le 1^{er} janvier 2016 qui se terminera le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2016. GAC/2016/616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062038/104.

(160023651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Citruz Intermediary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.745.

In the year two thousand sixteen, on the twentieth day of January,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Citruz Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12.500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190041, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under a private seal given on January 19, 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Citruz Intermediary S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, Grand

Duchy of Luxembourg of 26 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3314 of 8 November 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190745 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended yet.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) to decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and that accordingly (iii) a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016; and

3 To amend article 25 of the articles of association of the Company.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall begin on the first day of January and end on the last day of December of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and (iii) that accordingly a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 25 of the article of association of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

Whereof the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt janvier,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Citruz Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190041 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2016.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Citruz Intermediary S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 26 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3314 du 8 novembre 2014 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190745 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale a commencé le 1 janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016;

3 Modifier l'article 25 des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et (iii) qu'en conséquence une nouvelle année sociale a commencé le 1 janvier 2016 qui se terminera le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2016. GAC/2016/615. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062037/104.

(160023415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Citruz Prop1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.059.

In the year two thousand sixteen, on the twentieth day of January,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Citruz Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred sterling pounds (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190057, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under a private seal given on January 19, 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Citruz Prop1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 1

September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3093 of 24 October 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190059 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended yet.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) to decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and that accordingly (iii) a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016; and

3 To amend article 25 of the articles of association of the Company.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall begin on the first day of January and end on the last day of December of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and (iii) that accordingly a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 25 of the article of association of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

Whereof, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt janvier,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Citruz Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190057 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2016.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Citruz Prop1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 1 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3093 du 24 octobre 2014 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190059 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale a commencé le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016;

3 Modifier l'article 25 des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et (iii) qu'en conséquence une nouvelle année sociale a commencé le 1^{er} janvier 2016 qui se terminera le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2016. GAC/2016/617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062039/104.

(160023657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Citruz Prop2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.060.

In the year two thousand sixteen, on the twentieth day of January,

before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Citruz Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred sterling pounds (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190057, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under a private seal given on January 19, 2016.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Citruz Prop 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), with registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 1

September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3029 of 21 October 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190060 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended yet.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To change the financial year of the Company;
 - 2 Subject to the above change, (i) to end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) to decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and that accordingly (iii) a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016; and
 - 3 To amend article 25 of the articles of association of the Company.
- has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall begin on the first day of January and end on the last day of December of each year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) end exceptionally the current financial year of the Company on 31 December 2015, (ii) decide that an interim financial year started on 1 July 2015 and ended on 31 December 2015 and (iii) that accordingly a new financial year started on 1 January 2016 and will end on 31 December 2016.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 25 of the article of association of the Company which shall from now on read as follows:

“ **Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.”

Whereof, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt janvier,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Citruz Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190057 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2016.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Citruz Prop 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), ayant son siège social à 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 1 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3029 du 21 octobre 2014 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190060 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

Agenda

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale a commencé le 1 janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016;

3 Modifier l'article 25 des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer exceptionnellement l'année sociale en cours au 31 décembre 2015, (ii) qu'une année sociale intermédiaire a commencé le 1^{er} juillet 2015 et s'est terminée au 31 décembre 2015 et (iii) qu'en conséquence une nouvelle année sociale a commencé le 1 janvier 2016 qui se terminera le 31 décembre 2016.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 janvier 2016. GAC/2016/618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062040/104.

(160023664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

CBBA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 203.477.

STATUTS

L'an deux mil seize, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- HERMIS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par son gérant unique Monsieur Alexis BOUNTZOUKLIS, entrepreneur en construction, demeurant à B-1640 Rhode St Genèse, Lindekensweg 2b, et

2.- ACEVA S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 177.591, ici représentée par son gérant unique Monsieur Christian BLEY, administrateur de sociétés, demeurant à L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CBBA S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- HERMIS S.à.r.l., prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2.- ACEVA S.à.r.l., prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian BLEY, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 19 mai 1963, demeurant à L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach et

Monsieur Alexis BOUNTZOUKLIS, entrepreneur en construction, né le 29 juillet 1980 à Etterbeek (B), demeurant à B-1640 Rhode St Genèse, Lindekensweg 2b.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexis BOUNTZOUKLIS, Christian BLEY, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 19 janvier 2016. 1LAC / 2016 / 1741. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059492/126.

(160021043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Kordiefob Global SubInvestments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 122.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 201.584.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kordiefob Global SubInvestments Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- the Sole Shareholder is the sole shareholder of Kordiefob Global SubInvestments Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 6 November 2015, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”).

II.- The 200 (two hundred) shares, with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 102,500 (one hundred and two thousand five hundred United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 122,500 (one hundred and twenty-two thousand five hundred United States Dollars) by the issuance of 1,025 (one thousand and twenty-five) new shares of the Company with a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, subject to the payment of a global share premium of USD 1,025,038,213 (one billion twenty-five million thirty-eight thousand two hundred and thirteen United States Dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash with effect as at 26 November 2015;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in cash with effect as at 26 November 2015;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the Article 8 of the articles of association of the Company with effect as at 26 November 2015; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase, with effect as of 26 November 2015, the share capital of the Company by an amount of USD 102,500 (one hundred and two thousand five hundred United States Dollars), so as to raise it from its

current amount of USD 20,000 (forty thousand United States Dollars) to USD 122,500 (one hundred and forty-two thousand five hundred United States Dollars) by the issuance of 1,025 (one thousand and twenty-five) new shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting of USD 1,025,038,213 (one billion twenty-five million thirty-eight thousand two hundred and thirteen United States Dollars), the whole to be fully paid by a contribution in cash amounting to CAD 1,366,000,000 (one billion three hundred and sixty-six million Canadian Dollars) from the Sole Shareholder to the Company, being USD 1,025,140,713 (one billion twenty-five million one hundred and forty thousand seven hundred and thirteen United States Dollars), as quoted by the Bank of Canada exchange rate after the close of business on November 16, 2015 (the “Contribution”).

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Kordiefob Global SubInvestments Luxembourg II S.à r.l.: 1,225 (one thousand two hundred and twenty-five) shares.

The notary acts that the 1,225 (one thousand two hundred and twenty-five) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 122,500 (one hundred and twenty-two thousand, five hundred United States Dollars), represented by 1,225 (one thousand two hundred and twenty-five) shares with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollar) each.”

No other amendments shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Kordiefob Global SubInvestments Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'“Associé Unique”),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- l'Associé Unique est l'associé unique de Kordiefob Global SubInvestments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire soussigné le 6 novembre 2015, pas encore publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

II.- Les 200 (deux cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 102.500 USD (cent deux mille cinq cent Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 122.500 USD (cent vingt-deux mille cinq cent Dollars américains) par l'émission de 1.025 (mille vingt-cinq) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.025.038.213 USD (un milliard vingt-cinq millions trente-huit mille deux cent treize Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en numéraire avec effet au 26 novembre 2015;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire avec effet au 26 novembre 2015;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société avec effet au 26 novembre 2015; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter, avec effet au 26 novembre 2015, le capital social de la Société d'un montant de 102.500 USD (cent deux mille cinq cent Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 122.500 USD (cent vingt-deux mille cinq cent Dollars américains) par l'émission de 1.025 (mille vingt-cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 1.025.038.213 USD (un milliard vingt-cinq millions trente huit mille deux cent treize Dollars américains), le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire d'un montant de 1.366.000.000 CAD (un milliard trois cent soixante-six millions de Dollars canadiens) de l'Associé Unique à la Société, étant l'équivalent de USD 1.025.140.713 (un milliard vingt-cinq millions cent quarante mille sept cent treize Dollars américains), d'après le taux de change cité par la Banque du Canada (Bank of Canada) après fermeture des bureaux au 16 novembre 2015 (l'"Apport").

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été intégralement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- Kordielfob Global SubInvestments Luxembourg II S.à r.l.: 1.225 (mille deux cent vingt-cinq) parts sociales.

Le notaire acte que les 1.225 (mille deux cent vingt-cinq) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été intégralement effectué, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 122.500 USD (cent vingt-deux mille cinq cent Dollars américains), représenté par 1.225 (mille deux cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune.”

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058818/178.

(160019431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Duosales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 166.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016060923/9.

(160021779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Arya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 200.679.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 15 février 2016 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Nomination de TITAN, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164838, représentée par son représentant permanent M. Bertrand PARTY, né le 12 juin 1976 à Muret, France, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A;

- Nomination de Maze S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110554, représentée par son représentant permanent M. Richard van't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B;

-Seren S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110588, représentée par son représentant permanent M. George BRYAN-ORR né le 10 octobre 1970 à North York, Canada, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, devient à présent administrateur de catégorie B.

Le mandat de chacun des administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066505/29.

(160028845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Eastspring Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062139/10.

(160023227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

DF Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.775.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2136 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062127/9.

(160023783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Canberra II, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 137.954.

Im Jahre zweitausendsechzehn, am zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle SCHWACHTGEN, im Amtssitz in Wiltz,

Sind die die Aktionäre der Aktiengesellschaft CANBERRA II, mit Gesellschaftssitz in L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, in der Abteilung B, unter der Nummer 137.954, gegründet gemäß notarieller Urkunde des Notars Anja HOLTZ, damals mit Amtssitz in Wiltz, am 8. April 2008, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1213 vom 20. Mai 2008 zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung wurde seither nicht abgeändert.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Marcel BORMANN, Verwalter, wohnhaft in L-9556 Wiltz, 108, rue des Rochers.

Dieser bestellt zum Sekretär Frau Jacqueline HANS, Verwaltungsratsvorsitzende, wohnhaft in L-9556 Wiltz, 108, rue des Rochers.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Patricia AARTS, Industrielle, wohnhaft in B-8300 Knokke, Boslaan 3.

Nachdem das Büro der Versammlung bestellt ist, bittet der Vorsitzende den unterzeichneten Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung setzt sich wie folgt zusammen:

1. Schaffung eines genehmigten Kapitals von sieben Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 7.200.000,-), eingeteilt in siebentausend zweihundert (7.200) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

2. Genehmigung an den Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital zu erhöhen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu den unten angegebenen Bedingungen während einer Dauer von fünf Jahren ab der Veröffentlichung dieser Urkunde.

3. Umwandlung des Aktienkapitals in Euro zum Kurs von 1 EUR=1 USD

4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

5. Abänderung von Artikel 3 der Satzung betreffend den Gegenstand der Gesellschaft.

6. Verschiedenes.

II. Die anwesenden Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter und die Anzahl der von ihnen vertretenen Aktien ergeben sich aus einer Anwesenheitsliste, welche, nachdem sie "ne varietur" von den anwesenden Aktionären und den Mitgliedern des Büros paraphiert wurde, als Bestandteil dieser Urkunde in deren Anhang verbleibt, um zusammen mit dieser einregistriert zu werden;

III. Da aufgrund der Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, verzichten die Aktionäre einstimmig auf eine förmliche Einberufung indem sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung im Voraus vollumfänglich unterrichtet wurden.

IV. Damit ist diese Generalversammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vereinigt, rechtmäßig berechtigt, über alle Tagesordnungspunkte zu beraten und zu beschließen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst ein genehmigtes Kapital von sieben Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 7.200.000,-), eingeteilt in siebentausend zweihundert (7.200) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-) zu schaffen und ermächtigt den Verwaltungsrat das Gesellschaftskapital zu erhöhen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu den unten angegebenen Bedingungen während einer Dauer von fünf Jahren ab der Veröffentlichung dieser Urkunde.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Umwandlung des Aktienkapitals in Euro zum Kurs von 1 EUR=1 USD

Dritter Beschluss

Aufgrund des vorherigen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und hat in Zukunft folgenden Wortlaut:

“ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierhundertzwanzigtausend Euro (EUR 420.000) eingeteilt in vierhundertzwanzig (420) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro EUR1.000).

Das genehmigte Gesellschaftskapital beträgt sieben Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 7.200.000,-), eingeteilt in siebentausend zweihundert (7.200) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven,
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen,
- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der Urkunde vom 20. Januar 2016 und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.“

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abänderung von Artikel 3 der Satzung betreffend den Gegenstand der Gesellschaft wie folgt.

“ **Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in -und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselbe durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und in Hypothekeneintragungen einwilligen, sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von eigenen Immobilien, oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Die Gesellschaft kann desweiteren andere kaufmännische, industrielle und finanzielle Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten, sowie Dienstleistungen jeglicher Art. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen und diesen fördern.”

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro (EUR 900,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Bormann M., Hans J., Aarts P., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 28 janvier 2016. Relation: DAC/2016/1559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 5 février 2016.

Référence de publication: 2016062070/101.

(160023562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Cavendish Square Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.005.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Fender Holdings Limited, a company established under the laws of Gibraltar, having its registered office at 206, Main Street, Gibraltar, registered with the Trade and Companies' Register of Gibraltar under number 95792,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), existing under the name of Cavendish Square Investments S.à r.l., with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B 115005, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 8th March 2006, published in the Mémorial C number 1071 of 1st June 2006,

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Association of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the managers of the Company for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Upon these facts the notary stated that the company Cavendish Square Investments S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at EUR 1,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fender Holdings Limited, société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 206 Main Street, Gibraltar, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 95792,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, résidant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Cavendish Square Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 115005, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwatgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1071 du 01 juin 2006,

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière aux gérants pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés pendant cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Cavendish Square Investments S.à r.l..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ 1.100,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 janvier 2016. Relation GAC/2016/800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016062074/90.

(160024131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as the duly, legally and validly appointed representative (the "Representative") of the duly authorized delegate (the "Authorized Officer") of the board of directors of Globant S.A. (the "Board of Directors"), a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 727 (the "Company"),

duly authorized to represent the Authorized Officer pursuant to the resolutions adopted by the Authorized Officer on 15 August 2015, 21 August 2015, 22 August 2015, 25 August 2015, 29 August 2015, 4 September 2015, 10 September 2015, 15 September 2015, 18 September 2015, 23 September 2015, 25 September 2015, 28 September 2015, 30 September 2015, 2 October 2015 and 8 October 2015 (the "Authorized Officer Resolutions").

A copy of the Authorized Officer Resolutions, initialled "ne varietur" by the Representative and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the same.

The Representative has requested the notary to record that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 258 dated 2 February 2013. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the same notary on 21 August 2015, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2924 dated 24 October 2015.

2. The share capital of the Company currently amounts to forty-one million ninety-nine thousand six hundred sixty-four US dollars (USD 41,099,664) represented by thirty-four million two hundred forty-nine thousand seven hundred twenty (34,249,720) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

3. Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at four million nine hundred sixty-nine thousand five hundred thirty-one US dollars and twenty cents (USD 4,969,531.20) consisting in four million one hundred forty-one thousand two hundred seventy-six (4,141,276) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share. Article 6.2 of the Articles further states that:

"The board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a pre-emptive subscription right for the existing shareholders during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 4 May 2015. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium). The general meeting has waived and suppressed and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit any preemptive subscription rights of shareholders to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized (un-issued) share capital. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board shall have the present articles of association amended accordingly."

4. Through the adoption of the Authorised Officer Resolutions, the Authorized Officer has decided to increase the share capital of the Company, without reserving to the existing shareholders any pre-emptive subscription right, according to the terms of article 6.2 of the Articles, by an amount of seventy-seven thousand seven hundred and ninety-nine US dollars and sixty cents (USD 77,799.60) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital of the Company from its current amount of forty-one million ninety-nine thousand six hundred sixty-four US dollars (USD 41,099,664.-) to forty-one million one hundred and seventy-seven thousand four hundred and sixty-three US dollars and sixty cents (USD 41,177,463.60) through the issuance (and to issue) of sixty-four thousand eight hundred and thirty-three (64,833) fully-paid common shares of the Company, with a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each (each a "New Common Share" and together the "New Common Shares"), for an issue price of two hundred twelve thousand four US dollars and thirty-six cents (USD 212,004.36) (the "Issue Price") consisting of the Capital Increase Amount and one hundred thirty-four thousand two hundred four US dollars and seventy-six cents (USD 134,204.76) attributed to the share premium account of the Company (the "Share Premium Amount").

5. The New Common Shares have been entirely subscribed for by the subscribers, as referred to in the Authorized Officer Resolutions (respectively the "Subscriptions" and the "Subscribers") at the Issue Price.

The New Common Shares have been fully paid up by the Subscribers to the benefit of the Company by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of two hundred twelve thousand four US dollars and thirty-six cents (USD 212,004.36) consisting of (i) the Capital Increase Amount and of (ii) the Share Premium Amount.

Evidence of the completion of both the Subscriptions and the Contribution has been provided to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the share capital increase, with effect as of the date of the Authorized Officer Resolutions, (i) the share capital of the Company amounts to forty-one million one hundred and seventy-seven thousand four hundred and sixty-three US dollars and sixty cents (USD 41,177,463.60) and is divided into thirty-four million three hundred and fourteen thousand five hundred and fifty-three (34,314,553) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share and (ii) the authorized capital of the Company, excluding the issued share capital of the same, is set at four million eight hundred and ninety-one thousand seven hundred thirty-one US dollars and sixty cents (USD 4,891,731.60) consisting in four million seventy-six thousand four hundred forty-three (4,076,443) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share

6. Therefore the following articles of the Articles are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1** . The Company has a share capital of forty-one million one hundred seventy-seven thousand four hundred sixty-three US dollars and sixty cents (USD 41,177,463.60) and is divided into thirty-four million three hundred fourteen thousand five hundred fifty-three (34,314,553) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

" **6.1**. The Company's authorized capital, excluding the Company's share capital, is set at four million eight hundred and ninety-one thousand seven hundred thirty-one US dollars and sixty cents (USD 4,891,731.60) consisting in four million seventy-six thousand four hundred forty-three (4,076,443) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant, dûment, légalement et valablement nommé (le «Représentant») du délégué dûment autorisé (le «Délégué») du conseil d'administration de la société Globant S.A. (le «Conseil d'Administration»), une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 727 (la «Société»),

dûment autorisé à représenter le Délégué suivant les résolutions adoptées par le Délégué en date du 15 août 2015, 21 août 2015, 22 août 2015, 25 août 2015, 29 août 2015, 4 septembre 2015, 10 septembre 2015, 15 septembre 2015, 18 septembre 2015, 23 septembre 2015, 25 septembre 2015, 28 septembre 2015, 30 septembre 2015, 2 octobre 2015 et 8 octobre 2015 (les «Résolutions du Délégué»).

Une copie des Résolutions du Délégué, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec celles-ci.

Le Représentant a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 258 du 02 février 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 21 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2924 du 24 octobre 2015.

2. Le capital social de la Société est actuellement de quarante-et-un millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quatre US dollars (USD 41.099.664) représenté par trente-quatre millions deux cent quarante-neuf mille sept cent vingt (34.249.720) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

3. Au terme de l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cent trente-et-un US dollars et vingt cents (USD 4.969.531,20) divisé en quatre millions cent quarante-et-un mille deux cent soixante-seize (4.141.276) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune. L'article 6.2 des Statuts indique par ailleurs que:

"Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à accorder des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tous autres instruments convertibles en, ou donnant des droits à, des actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé au profit de personnes et dans les conditions qu'il jugera opportunes, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période se terminant au cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 4 mai 2015. Ces actions peuvent être émises à une valeur excédant ou en-deçà de la valeur du marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y compris la prime d'émission). L'assemblée générale a renoncé et supprimé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où ce dernier jugera cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) de la Société. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou prolongée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts. Après une émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, le conseil d'administration veillera à ce que les présents statuts soient modifiés en conséquence."

4. Par les Résolutions du Délégué, le Délégué a décidé d'augmenter le capital social de la Société, sans réserver aux actionnaires existant leur droit de souscription préférentiel, conformément aux termes de l'article 6.2 des Statuts, d'un montant de soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf US dollars et soixante cents (USD 77.799,60) (le «Montant de l'Augmentation du Capital») pour le porter de son montant actuel de quarante-et-un millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quatre US dollars (USD 41.099.664,-) au montant de quarante-et-un millions cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-trois US dollars et soixante cents (USD 41.177.463,60) par l'émission de (et d'émettre) soixante-quatre mille huit cent trente-trois (64.833) actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune (chacune une «Nouvelle Action Ordinaire» et ensemble les "Nouvelles Actions Ordinaires"), pour un prix d'émission de deux cent douze mille quatre US dollars et trente-six cents (USD 212.004,36) (le «Prix d'Emission») représentant le Montant de l'Augmentation du Capital et un montant de cent trente-quatre mille deux cent quatre US dollars et soixante-seize cents (USD 134.204,76) alloué au compte de prime d'émission de la Société (le «Montant de la Prime d'Emission»).

5. Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par les souscripteurs dont il est fait référence dans les Résolutions du Délégué (respectivement la «Souscription» et les «Souscripteurs») au Prix d'Emission.

Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement payées par les Souscripteurs au bénéfice de la Société par un apport en numéraire (l'«Apport») pour un montant total de deux cent douze mille quatre US dollars et trente-six cents (USD 212.004,36) représentant (i) le Montant de l'Augmentation du Capital et (ii) le Montant de la Prime d'Emission.

Une preuve de la réalisation, à la fois, des Souscriptions et de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation du capital social, avec effet en date des Résolutions du Délégué, (i) le capital social de la Société s'élève à quarante-et-un millions cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-trois US dollars et soixante cents (USD 41.177.463,60) divisé en trente-quatre millions trois cent quatorze mille cinq cent cinquante-trois (34.314.553) actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune et (ii) le capital autorisé de la Société, excluant le capital social de celle-ci, est fixé à un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent trente-et-un US dollars et soixante cents (USD 4.891.731,60) divisé en quatre millions soixante-seize mille quatre cent quarante-trois (4.076.443) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

6. De ce fait, les articles suivants des Statuts sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à quarante-et-un millions cent soixante-dix-sept mille quatre cent soixante-trois US dollars et soixante cents (USD 41.177.463,60) et est représenté par trente-quatre millions trois cent quatorze mille cinq cent cinquante-trois (34.314.553) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.»

« 6.1 . Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent trente-et-un US dollars et soixante cents (USD 4.891.731,60) divisé en quatre millions soixante-seize mille quatre cent quarante-trois (4.076.443) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30473. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2016061603/188.

(160022704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

KPS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 194.961.

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mrs Evgeniya SENINA, employee, professionally residing in Luxembourg, 4, rue Jean Engling,

acting as proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme " KPS Holding S.A." a company limited by shares, (the "Company"), having its registered office in Luxembourg, 4, rue Jean Engling, registered with the Luxembourg Trade Register with number B 194961, incorporated by a deed of the undersigned notary on February 11, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 968 of April 10, 2015, pursuant to Board Resolutions dated November 26 and November 27, 2015, hereto attached.

The Articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of November 12, 2015, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I. - The subscribed share capital of the Company amounts currently to USD 51,000 (fifty one thousand US DOLLARS) divided into 50 (fifty) shares and one (1) Tranche A share with a nominal value of USD 1,000,- (one thousand US DOLLARS) each.

II.- On terms of article 5.2 of the articles of incorporation, the authorized capital excluding the issued share capital, is fixed at two million five hundred thousand US DOLLARS (USD 2,500,000,-) divided into two thousand five hundred (2,500) shares, all with a par value of thousand US DOLLARS (USD 1,000), each, with such rights and terms and conditions attached thereto as determined by the Board, whether they be mandatory redeemable preference share (the "MRPS") or ordinary shares (the "Ordinary Shares", and together with the MRPS, the "Shares") or such other class or tranche of shares as the Board of Directors may deem appropriate, each of which may relate to a separate portfolio of assets constituting a separate investment bearing in mind that the aggregate amount of MRPS, regardless of their tranche, shall at all times represent less than (and at most) half of the Company's share capital, in compliance with article 44 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

The Board of Directors, is authorised, during a period ending five years ending on September 28, 2020, to:

- realise any increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital in one or several times, by the issuing of new Shares regardless of their tranche, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, by the increase of the par value of existing Shares or in any other manner;

- determine the terms and conditions of any such increase and, more specifically, but not limited to, the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of new Shares to be issued, whether the new Shares are to be issued and subscribed, with or without an issue premium and the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new Shares (in cash or in kind);

- limit or waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s) in case of issue of Shares against payment in cash.

III.- The Board of Directors has by resolution dated November 26, 2015, and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, realized an increase of capital by the amount of USD 1,000.- (one thousand US DOLLARS) so as to raise the subscribed capital from its present amount of USD 51,000 (fifty-one thousand US DOLLARS) up to USD 52,000.- (fifty-two thousand US DOLLARS) by the creation and issue of one Tranche AA share with a par value of one thousand US DOLLARS (USD 1,000.-), for a total subscription price of USD 3,999,330.43 (in EUR 3,777,942.97) whereof one thousand US dollars (USD 1,000.-) will be allocated to the capital and USD 3,998,330.43 (three million nine hundred and ninety-eight thousand three hundred and thirty US dollars and forty-three cents) will be allocated to the issued premium.

The Board of Directors has by resolution dated November 26, 2015, and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, realized an increase of capital by the amount of USD 1,000.- (one thousand US DOLLARS) so as to raise the subscribed capital from its present amount of USD 52,000 (fifty-two thousand US DOLLARS) up to USD 53,000.- (fifty-three thousand US DOLLARS) by the creation and issue of one Tranche B share with a par value of one thousand US DOLLARS (USD 1,000.-). for a total subscription price of USD 116,446 (in EUR 110,000), whereof one thousand US dollars (USD 1,000.-) will be allocated to the capital and USD 115,446 (one hundred and fifteen thousand four hundred and forty-six US dollars) will be allocated to the issued premium.

The Board of Directors has by resolution dated November 27, 2015, and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, realized an increase of capital by the amount of USD 1,000.- (one thousand US DOLLARS) so as to raise the subscribed capital from its present amount of USD 53,000 (fifty-three thousand US DOLLARS) up to USD 54,000.- (fifty-four thousand US DOLLARS) by the creation and issue of one Tranche BB share with a par value of one thousand US DOLLARS (USD 1,000.-). for a total subscription price of USD 9,921,705.31 (in EUR 9,349,515.00), whereof one thousand US dollars (USD 1,000.-) will be allocated to the capital and USD 9,920,705.31 (nine million nine hundred and twenty thousand seven hundred and US dollars thirty-one cents) will be allocated to the issued premium.

IV. - That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to article five of the articles of incorporation, the Board of Directors has noted that the second shareholder has waived its preferential subscription right and has accepted the subscription of the one new Tranche AA share, one new Tranche B share and one new Tranche BB share by AP Investments S.A., SPF.

The justifying documents of the the subscription and of the waiver notice have been presented to the notary.

V. - The one (1) new tranche AA share, one (1) new Tranche B share and one (1) new Tranche BB share have been paid up by contribution in cash in a banking account of the Company, so that the amount of USD 3,000. - (three thousand US DOLLARS) for the capital and USD 14,037,481.74 (fourteen million thirty-seven thousand four hundred and eighty-one US dollars and seventy-four cents) for the issue premium has been put at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary.

VI. - Following the realization of this authorized increase of the share capital, the Board of Directors has decided to modify article 5.1.1 of the articles of incorporation as follows:

“ 5.1.1. The Company’s issued share capital is set at fifty-four thousand US DOLLARS (USD 54,000.-), consisting of fifty (50) shares (the "Ordinary Shares",) one (1) Tranche A share (the "Tranche A Shares"), one (1) Tranche AA share (the “Tranche AA Shares”), one (1) Tranche B share (the "Tranche B Share") and one (1) Tranche BB share (the “Tranche BB Shares”) each having a par value of one thousand US DOLLARS (USD 1,000.-) each.”;

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Evgeniya SENINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4, rue Jean Engling, agissant en sa qualité de mandataire du Conseil d’Administration de la société anonyme «KPS Holding S.A.» («la Société»), avec siège social à Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 194961, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date 11 février 2015, publié au Mémorial,

Recueil Spécial C, numéro 968 du 10 avril 2015, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration du 26 novembre et du 27 novembre 2015, ci-annexées.

Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu notarié en date du 12 novembre 2015, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Laquelle comparante agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante-et-un mille US DOLLARS (USD 51.000.-) représenté par cinquante (50) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de Tranche A (les "Actions de Tranche A") d'une valeur nominale de mille US DOLLARS (USD 1.000.-) chacune.

II.- Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé, à l'exclusion du capital souscrit, est fixé à un deux millions cinq cent mille US DOLLARS (USD 2.500.000), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille US DOLLARS (USD 1.000) chacune, ayant les droits et les conditions qui y sont attachés tel que le Conseil d'Administration pourra le décider, qu'il s'agisse d'actions privilégiées rachetables ("APR") ou d'actions ordinaires (les «Actions Ordinaires», et avec les APR, les «Actions») ou relevant de telle classe ou tranche d'actions que le Conseil d'administration jugera appropriée, traçant un portefeuille d'actifs distinct, en veillant toutefois à ce que le nombre total des APR, quelle que soit leur classe ou tranche, n'excède la moitié du capital social de la Société, conformément à l'article 44 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 septembre 2020 à:

- réaliser toute augmentation du capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles, quelle que soit de leur tranche, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes ou de toute autre manière;

- déterminer les modalités et conditions d'une telle augmentation, et plus particulièrement, mais sans s'y limiter, le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant des nouvelles actions à émettre, si les nouvelles actions seront émises et souscrites avec ou sans prime d'émission et les termes et conditions de la souscription et de libération des nouvelles actions (en numéraire ou en nature);

- limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existant lors d'émission d'actions contre paiement en numéraire.

III.- Le Conseil d'Administration a en date du 26 novembre 2015 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de USD 1.000.- (mille US DOLLARS) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 51.000.- (cinquante-et-un mille USD DOLLARS) à USD 52.000.- (cinquante-deux mille US DOLLARS) par la création et l'émission de une (1) nouvelle action de la Tranche AA d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US DOLLARS) pour un prix de souscription total de USD 3.999.330,43 (en EUR 3.777.942.97), duquel USD 1.000.- (mille US dollars) seront affectés au capital social et USD 3.998.330,43 (trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions trois cent trente US dollars quarante-trois cents) à la prime d'émission.

Le Conseil d'Administration a en date du 26 novembre 2015 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de USD 1.000.- (mille US DOLLARS) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 52.000.- (cinquante-deux mille US DOLLARS) à USD 53.000.- (cinquante-trois mille US DOLLARS) par la création et l'émission de une (1) nouvelle action de la Tranche B d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US DOLLARS), pour un prix de souscription total de USD 116.466.- (en EUR 110.000.-), duquel USD 1.000.- (mille US dollars) seront affectés au capital social et USD 115.446 (cent quinze mille quatre cent quarante-six US dollars) à la prime d'émission.

Le Conseil d'Administration a en date du 27 novembre 2015 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de USD 1.000.- (mille US DOLLARS) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 53.000.- (cinquante-trois mille US DOLLARS) à USD 54.000.- (cinquante-quatre mille US DOLLARS) par la création et l'émission de une (1) nouvelle action de la Tranche BB d'une valeur nominale de USD 1.000.- (mille US DOLLARS), pour un prix de souscription total de USD 9.921.705,31 (en EUR 9.349.515) duquel USD 1.000.- (mille US dollars) seront affectés au capital social et USD 9.920.705,318 (neuf millions neuf cent vingt mille sept cent cinq US dollars et trente-et-cents) à la prime d'émission.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés et en conformité avec l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration a constaté que le deuxième actionnaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel et admis à la souscription de l'action nouvelle de la Tranche AA, de l'action nouvelle de la Tranche B et de l'action nouvelle de la Tranche BB la société AP Investments S.A.

Les documents justificatifs de la souscription et de la renonciation ont été présentés au notaire soussigné.

V.- L'action nouvelle de Tranche AA, l'action nouvelle de Tranche B et l'action nouvelle de Tranche BB a été libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de telle sorte que la somme de USD 3.000.- (trois mille US dollars) pour le capital et USD 14.037.481,74 (quatorze millions trente-sept mille quatre cent quatre-

vingt-un US dollars soixante-quatorze cents) pour la prime d'émission a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives.

VI.- Suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé le Conseil d'Administration décide de modifier l'article 5.1.1 des statuts comme suit:

“ **5.1.1.** La Société a un capital social émis de cinquante-quatre mille US DOLLARS (USD54.000,-), représenté par cinquante (50) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires"), une (1) action de Tranche A (les "Actions de Tranche A"), une action de Tranche AA (les "Actions de Tranche A"), une action de Tranche B (les "Actions de Tranche B") et une action de Tranche BB (les "Actions de Tranche BB") ayant chacune une valeur nominale de mille US DOLLARS (USD 1.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. SENINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/317. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058832/178.

(160019248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Btc Dos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 192.096.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société, suivant acte reçu par-devant Me Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 30 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, déposé le 13 janvier 2016 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L160007179,

que la répartition du capital social de la Société est modifiée suite à des résolutions prises par les associés de la société à responsabilité limitée BTC Investments 2014 S.à r.l., ayant son siège social au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (B 193.084), suivant acte reçu par-devant Me Danielle KOLBACH, prénommée, en date du 30 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, non encore déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, suite au prédit acte tenu pour BTC Investments 2014 S.à r.l., prénommée, l'associé de la Société Black Toro Capital Fund LP, une société de droit américain ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware (USA) doit être rayé suite à l'apport de ses quatre-vingt-quinze milles (95.000) parts sociales, qu'elle détenait en pleine propriété dans le capital social de la Société, dans le capital social de BTC Investments 2014 S.à r.l., prénommée.

Par conséquent, la répartition du capital social de la Société est la suivante:

- BTC Investments 2014 S.à r.l.:	100.125 parts
Total:	100.125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 19 janvier 2016.

Pour avis sincère et conforme

Po: Me Danielle KOLBACH

Notaire

Anais DEYGLUN

Référence de publication: 2016062025/28.

(160023778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.